

CHIBOUGAMAU

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITE DE CHIBOUGAMAU

A V I S P U B L I C

EST PAR LE PRESENT DONNE, PAR LE SOUSSIGNÉ, greffier de la municipalité, qu'il y aura séance régulière du Conseil le *28 novembre 2016* à 19 h 30, au 650, 3^e Rue, Chibougamau, Hôtel de Ville.

DÉROGATION CCU-009-2016

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant les marges latérale du bâtiment principal qui sont de 2,95 mètre au lieu de 4 mètres et de 2,35 mètres au lieu de 6 mètres; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002, de la Ville de Chibougamau.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNE : Lot 3 867 857 du cadastre officiel du Québec, situé au 193-199, 2^e Rue à Chibougamau.

DÉROGATION CCU-010-2016

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant l'empiètement du stationnement en façade qui serait de 1,79 mètre au lieu de 1 mètre le tout conformément au règlement de zonage 005-2002, de la Ville de Chibougamau.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNE : Lot 3 867 068 du cadastre officiel du Québec, situé au 475, 6^e Rue Est à Chibougamau.

DÉROGATION CCU-011-2016

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la hauteur du garage qui serait de 8 mètres au lieu de 5 mètres; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002, de la Ville de Chibougamau.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNE : Lot 4 378 973 du cadastre officiel du Québec, situé au 60, Chemin du Domaine Rustique à Chibougamau.

DÉROGATION CCU-012-2016

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant l'empiètement du stationnement en façade qui serait de 2,4 mètres au lieu de 1 mètre; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002, de la Ville de Chibougamau.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNE : Lot 3 868 081 du cadastre officiel du Québec, situé au 192, 2^e Avenue à Chibougamau.

DÉROGATION CCU-013-2016

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la marge avant de la maison mobile qui est de 0,87 mètre au lieu de 1,5 mètre; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002, de la Ville de Chibougamau.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNE : Lot 3 866 069 du cadastre officiel du Québec, situé au 1213, 12^e Rue à Chibougamau.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

FAIT ET DONNE A CHIBOUGAMAU, ce 25 octobre 2016

Mario Asselin, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffier adjoint, de la ville de Chibougamau certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-annexé a été publié dans le journal La Sentinelle, dans son édition du 2 novembre 2016.

Je, certifie aussi que ledit avis a été affiché au bureau de la ville de Chibougamau, le 2 novembre 2016.

VILLE DE CHIBOUGAMAU, ce 2 novembre 2016.

Mario Asselin, greffier